



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Réseau de chaleur sur le quartier de Sillac-Grande Garenne - Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes avec l'OPH de l'Angoumois

DE20151214_25	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

V I E Q U O T I D I E N N E

Réseau de chaleur sur le quartier de Sillac-Grande Garenne - Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes avec l'OPH de l'Angoumois

Commande Publique
id : 1184

Conseil municipal
14 décembre 2015

25

Rapporteur : Pascal MONIER

Par délibération n°24, le Conseil municipal en date du 28 septembre 2015 a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Angoumois pour la passation d'un marché public global de type Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) d'installations de chauffage collectif et de production et distribution d'eau chaude sanitaire avec objectifs de performance énergétique sur le quartier de Sillac-Grande Garenne.

Parallèlement, l'OPH de l'Angoumois s'est rapproché de la Ville pour la modification du périmètre du groupement et pour la prise en charge des coûts supplémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'il doit engager, à savoir :

- Suppression de l'intégration du centre de loisirs « Villa Mon Désir » dans le périmètre ; en effet, le raccordement de ce site n'est pas rentable car la puissance est trop faible et la distance est trop importante, ce qui pénalise la densité de réseau ;
- Coûts d'intégration des besoins techniques liés à la prise en charge du groupe scolaire Renoir-Cézanne ;
- Coûts de prise en compte de la soumission aux dispositions du Code des marchés publics alors que la procédure était initialement soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Il est donc proposé la conclusion d'un avenant à la convention constitutive de groupement de commandes, modifiant notamment l'article 3 « DISPOSITIONS FINANCIERES » afin d'y intégrer le remboursement à l'OPH, en qualité de coordonnateur, des coûts supplémentaires liés à l'intégration au projet des besoins de la Ville, fixés à 12 500,00 € HT (soit 15 000,00 € TTC)

Par ailleurs, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Pour rappel, les membres élus de la commission d'appel d'offres de la Ville ayant voix délibérative sont :

Président de la CAO par délégation :

Mme Danièle CHAUVET

Membres titulaires :

Mme Véronique DE MAILLARD

M. François ELIE
M. Denis DEBROSSE
Mme Samantha BOURGOGNE
Mme Françoise COUTANT

Membres suppléants :

M. Laïd BOUAZZA
M. Patrick BOURGOIN
M. Vincent YOU
M. Guillaume CHUPIN
Mme Brigitte RICCI

En conséquence, il vous est proposé :

D'APPROUVER l'avenant à la convention de groupement de commandes annexé entre la Ville et l'OPH Angoumois pour la passation d'un marché public de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) d'installations de chauffage collectif et de production et distribution d'eau chaude sanitaire avec objectifs de performance énergétique sur le quartier de Sillac-Grande Garenne, modifiant le périmètre initial du groupement et fixant les conditions de remboursement des frais engagés par l'OPH de l'Angoumois, en qualité de coordonnateur.

DE PRECISER que les dépenses seront imputées au chapitre 23, article 2313.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

D'ELIRE, parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres, un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il vous est proposé, si vous le décidez à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

A cet effet, vous sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaire : Mme CHAUVET
Suppléant (e) : Mme DE MAILLARD

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



